

L'ÉLECTEUR

JOURNAL DU SOIR

PLAMONDON & Cie, Editeurs-Propriétaires.

BUREAUX: 34, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-chef.

QUEBEC, 26 JUIN 1885

Nous publierons demain une lettre très intéressante de Riel, le chef des Métis, à ses défenseurs.

Il paraît que nous ne connaissons pas encore le dernier mot des actes de barbarie commis par les troupes du gouvernement au Nord-Ouest.

Ce n'était pas assez de tout voler et de détruire ce qu'on ne pouvait emporter, il fallait encore se porter à des actes de cruauté sur les malheureux métis tombés blessés sur le champ de bataille.

Voici, en effet, ce qu'un officier du gouvernement, Harold Ross, soldat de la police à cheval au Nord-Ouest, écrit sous sa signature au *Herald* de Montréal :

"Après la bataille de Fish Creek, écrit-il, Astley et moi aidâmes à soigner les blessés. Nous primes un air professionnel, et après avoir lavé leurs blessures, nous leur donnâmes du laudanum. Un des gars vécut une demi-heure, un autre ne vécut pas aussi longtemps ; ni l'un ni l'autre ne se réveillèrent après leur dose. Nous fîmes une bonne opération auprès d'un sauvage cri qui avait le bras cassé. Le seul défaut de notre travail est que le bras est courbé de telle façon que le sauvage devra se retourner pour donner la main à ses amis" (voir le *Herald* du 23 juin).

Voilà donc les gardiens de la paix transformés en empoisonneurs, en assassins et, qui plus est, s'en vantant publiquement dans l'espoir sans doute de monter en grade !

Serait-il possible que de pareils actes de barbarie fussent anctionnés par le gouvernement ?

Mais ce serait assez pour soulever le reste de la population !

Les Métis que l'on traque comme des bêtes fauves ont bien traité, eux, leurs prisonniers : les sauvages n'ont pas osé porter la main sur un seul des leurs. Il appartenait à la Police du gouvernement de torturer et d'assassiner lâchement de pauvres blessés ramassés sur le champ de bataille.

A côté des atrocités commises par les troupes du gouvernement sur la personne des vaincus, du Nord-Ouest, il est consolant de voir la conduite magnanime des Métis français dans des circonstances analogues.

Pendant que la police du gouvernement emprisonnait et torturait de pauvres Métis tombés blessés sur le champ de bataille, les Métis, eux, se faisaient, au prix de toutes sortes de sacrifices, et même au prix de leur vie, les protecteurs des prisonniers contre la féroce des sauvages.

Voici comment le *Gl'be*, le grand organe libéral, rend hommage à la générosité de ces braves enfants des prairies, qui, bien qu'on les maltraite, qu'on les traque partout où on les trouve comme des bêtes fauves, viennent de donner encore une fois la preuve que l'instinct chevaleresque qu'ils ont puisé dans leur origine française, ne s'est pas encore effacé dans leurs cœurs :

LES PROTECTEURS DES FEMMES SANS DEFENSE

"La noble conduite des Métis Français qui ont exposé leur personne et leur vie, vidé leur bourse et se sont privés eux-mêmes pour sauver des périls que couraient leur honneur et leur vie les deux femmes anglaises capturées par Gros-Ours, brille d'un vif éclat au milieu des scènes toujours lugubres des guerres indiennes en Amérique. Les aventures de Mme Delaney et de Mme Gowanlock sont un enchaînement de périls et de mauvais traitements tels qu'aucune femme Canadienne n'en a jamais traversés et tel que notre histoire, espérons-le, n'en verra plus à l'avenir. On frémit en songeant au surcroît d'horreur et d'atrocité qu'elles auraient ajouté à leurs dramatiques récits sans l'intervention de Pritchard et de ses compagnons les Métis. Engagés dans une lutte commune, dans des intérêts communs avec les ravisseurs de ces infortunées, ils n'ont pas cependant hésité à arrêter le bras de leurs alliés, au grand péril de leur propre vie, au moment où

ces pauvres êtres sans défense allaient être soumis à des horreurs sans nom.

Cet épisode jette plus d'éclat que tout le reste de la guerre. C'est avec gratitude que nous reconnaissons combien la conduite de ces braves Métis Français a été chevaleresque. Bien que leurs bras fussent tournés contre nous, leurs cœurs sont restés fidèles aux enseignements du christianisme et de la civilisation. Bien qu'ils soient des ennemis pour nous, nous ne doutons plus que des hommes qui se dévouent ainsi à la protection des êtres sans défense ne fassent d'intrepides, de courageux soldats, dignes d'illustrer toutes les causes à laquelle ils croient devoir se consacrer.

Honneur à Jean Pritchard et à sa petite troupe d'hommes de cœur."

Sir Hector Langevin ! les citoyens de Québec vous prient de ne pas oublier la déclaration faite par vous, de votre siège en Parlement, le 10 avril 1884.

Laissez nous vous la remettre sous les yeux :

Sir Hector Langevin :

"En réponse à l'hon. député de Belchasse (M. Amyot), je dois dire que l'honorable député parle comme si le chemin de fer du Pacifique ne devait pas s'étendre dans la province de Québec. Cette extension doit s'opérer de Montréal à Québec, dans l'intérêt de la province de Québec.

"L'intention est de faire du port de Québec le terminus d'été du Pacifique. Cette extension a été demandée ; le peuple et la presse l'ont sollicitée, et nous présentons ces résolutions pour la réaliser.

"Nous proposons donc d'accorder \$6,000 par mille, afin que le terminus du Pacifique soit dans le port de Québec. Nous pouvons juger des dispositions de la compagnie du Pacifique par ses paroles et ses écrits. Son président a déclaré formellement que l'intention de la compagnie est de prolonger son chemin jusqu'à Québec.

"Cette assurance a été donnée et les documents soumis à la chambre en font foi. La compagnie doit être investie de certains pouvoirs pour le mettre en état de construire une ligne jusqu'à Québec, ou d'en acheter une autre."

Plus d'un an s'est écoulé depuis et le Pacifique n'a pas encore songé à construire "une nouvelle ligne pour se rendre à Québec ou à en acheter une autre."

Laissez-vous, Sir Hector, encore cette session sans remplir l'engagement solennel que vous avez pris envers la province que vous représentez dans le cabinet ?

Dès le début de la session, l'hon. M. Laurier a proposé la motion que voici :

"Que le choix de la route de la ligne de chemin de fer qui doit relier Montréal aux ports de St Jean et Halifax, pour laquelle une subvention de \$17,000 par année pendant quinze ans a été accordée par une loi de la dernière session, 47 V. c. 8, soit soumis à l'approbation du parlement."

Le gouvernement a fait étouffer cette proposition.

Y a-t-il, dans toute la province, un seul journal conservateur qui oserait nier que, si la motion de M. Laurier eût été acceptée et si le choix du tracé eût été laissé au parlement, Québec eût été sauvé ?

La séance d'hier aux communes a été consacrée à la discussion d'une motion de non confiance proposée par Sir Richard Cartwright au sujet de la situation financière du Dominion.

Par suite de la longueur du compte rendu de la fête nationale publié hier, nous avons été forcés de remettre à ce jour celui de St Sauveur.

Lettre de la capitale

(De notre correspondant particulier)

Ottawa, 25 juin.

Nous avons eu un magnifique discours de M. Davies à propos d'un item de \$300,000 des estimations budgétaires que le gouvernement demande pour favoriser l'immigration.

M. Davies a fait remarquer que les anciennes provinces sont fatiguées de dépenser de l'argent pour le Nord-Ouest.

Le peuple est fatigué de voir gaspiller chaque année des centaines de mille piastres pour un système politique qui n'a abouti jusqu'ici à aucun bon résultat pratique. Ces sommes immenses sont dépensées pour impression de pamphlets, dépenses de toutes sortes pour des agents qui bien souvent ne sont pas qualifiés et qui nous envoient ici une classe d'immigrants qui sont un embarras pour nous. Le sentiment public s'accroît de plus en plus contre ces folles dépenses des deniers publics jetés ça et là sans discernement.

M. Davies a cité un fait hier, qui donne une idée du genre d'administration du département de l'immigration auquel préside M. Pope. Il y a quelque temps un certain M. Bray, tory fanatique et dévoué, a publié un pamphlet d'annonces. C'était une entreprise purement commerciale. Il a vendu pour \$5,000 de ces pamphlets au gouvernement ; \$2500 sont au compte des terres du Dominion et \$2500 au compte de l'immigration. Ce pamphlet contient soixante et quelques pages d'annonces, les cinquantes autres pages contiennent la louange de Sir John, Sir Hector, MM. Pope, Caron et quelques autres des ministres, quelques extraits des livres bleus et certaines appréciations sur la politique nationale, en somme rien qui puisse intéresser le public et favoriser au moindre degré l'immigration européenne au Canada.

M. Davies a ridiculisé avec beaucoup de succès cette partie du livre où on fait des compliments aux ministres. Le fait est que pour \$5,000 on peut en avoir bien plus qu'ils n'en méritent. L'attaque de M. Davies est restée sans réponse et sans explication aucune. C'est une charge terrible qui a produit une impression pénible sur la chambre et un embarras visible chez les amis du ministère.

Il a été question de repatriement. M. Chapleau dit savoir personnellement qu'il se fait de bonne besogne en ce sens par les agents du gouvernement.

Mais qui sont-ils ces agents, lui demande un député ?

Il se tourne vers M. Pope qui lui donne le nom de M. Lalime.

Or, ce M. Lalime ne s'occupe que d'une chose : envoyer des émigrants au Nord-Ouest ; c'est là qu'il fait toute cette grande œuvre de repatriement que les bleus de Québec veulent faire sonner si haut. Quant au repatriement dans les autres provinces, on sait que le gouvernement ne s'en occupe pas plus que de l'an 40.

Quelque chose de renversant, c'est l'incapacité du ministère actuel. Il n'y a réellement que deux départements administrés d'une manière décente : celui de Sir Hector Langevin et celui de M. Bowell. Les autres ne connaissent rien de rien et ne sont pas en état de répondre aux questions les plus faciles qui leur sont posées. Ça rappelle sur une

plus grande échelle le gouvernement Mousseau. On n'a pas oublié la scène de l'année bissextile de M. Caron. Hier, M. Pope ne pouvait expliquer l'emploi d'un montant de \$150,000, et pour quelle raison il retranchera cette année ce petit montant.

C'est un spectacle si pitoyable que les bleus eux-mêmes en sont dégoutés. Ils ont honte de rester en chambre pour assister à une pareille exhibition d'incapacité. C'est ce qui explique pourquoi le gouvernement n'a eu que 18 de majorité lors du vote sur le bill d'inspection générale et 14 seulement sur le bill demandant la nomination d'un second bibliothécaire. Ces gens-là en ont par dessus la tête.

A propos du renouvellement du contrat du gouvernement avec M. Andrew Allan pour le transport des malles, M. Langelier a fait quelques remarques qui ont furieusement embêté le gouvernement. On paye \$126,000 pour le transport des malles. Ça vaut environ \$25,000. On avait raison peut-être autrefois de subventionner libéralement cette ligne de steamers qui était la seule ligne canadienne et qui devait être encouragée par tous les moyens possibles. Aujourd'hui qu'il y en a quatre, les lignes Dominion, Beaver, Donaldson et Ross, le contrat des malles devrait être donné par soumission ; ce serait plus juste et plus économique.

On dit que, malgré les remarques faites en chambre il y a quelques jours par M. Laurier et la réponse de Sir John, Riel est encore aux fers à Regina et tout à fait misérablement tenu dans sa prison.

La fête nationale à St Sauveur

Dans ce quartier, les démonstrations sont toujours grandioses, et à présent, c'est une banalité que de dire en parlant d'une fête quelconque à St Sauveur que le succès a été immense.

Eh ! bien, nos charmants voisins sont parvenus à dépasser l'attente générale de la population, exigeante pourtant parce qu'on l'a gâtée par maintes cérémonies pompeuses. La journée de mercredi a été célébrée à St Sauveur d'une façon éclatante.

Tout le monde, en habit de gala ou en uniforme de circonstance y a pris part. L'élan a été général, l'entrain a gagné toute la population et la démonstration est devenue universelle. Enfants capables de suivre un drapeau, garçons à peines sortis de l'enfance, fillettes au blanc corsage, hommes mûrs par le travail, femmes que l'âge respecte encore, vieillards inclinant vers la tombe, grand-mères traînant péniblement leurs soixante ans, chacun en était, la poitrine décorée du ruban tricolore et de la feuille d'érable. C'est dire que la procession a été considérable : ajoutons que les étendards, les chars allégoriques, les personnages historiques, donnaient un surcroît d'éclat à cet immense défilé. On ne se lassait pas d'admirer, hautement. La cavalerie, organisée au prix de beaucoup d'efforts par M. N.O. Ruel, a particulièrement attiré l'attention des spectateurs. Mentionnons spécialement quelques-unes des autres associations qui figuraient dans les rangs, serait une injustice. Les uns comme les autres avaient rivalisé de zèle et méritent également des compliments.

Après la procession, à 10 heures, a eu lieu la messe de circonstance. L'église était décorée d'une façon à la fois sobre et élégante.

Le R. P. Boissonnault, O. M. I., a

officié, assisté par les RR. PP. Drouet et Charles, O. M. I., comme diacre et sous-diacre. On fait beaucoup d'éloges de la pièce débitée avec l'éloquence qu'inspire le véritable patriotisme, par le R. P. Jodoin, qui a été le prédicateur de circonstance.

Au bas chœur, avaient pris place S. H., le lieutenant-gouverneur Masson et ses aides-de-camp, M. Shehyn, M. P. P., et les notabilités de l'endroit.

Les messieurs ci-après nommés accompagnant leurs épouses ont fait la collecte habituelle : MM. F. Fournel père, M. Giguère, F. Caouette et C. Turcotte.

La partie musicale à l'orgue, dirigée par M. Lapointe, a été à la hauteur de l'occasion.

Les citoyens méritent des félicitations pour la façon dont ils ont orné les rues parcourues par la procession. Il y avait plusieurs arcs de triomphe, notamment un en face de l'établissement de MM. Marsh et Polley et érigé par les ouvriers de la fabrique.

Le soir, magnifique spectacle sur le terrain Smith. On y a lancé mille et une pièces pyrotechniques qui ont paru amuser fort la foule qui s'étaient rendue là.

Somme toute, fête brillante, succès complet, seul succès capable d'indemniser de leurs efforts les officiers de la société.

A part ces belles choses, la société de St-Sauveur en fait aussi de bonnes puisqu'elle encourage de ses deniers les colons du lac St Jean. Chaque année elle paye en secours à ces pionniers de la forêt une somme assez ronde pour leur faciliter la rude tâche entreprise. Il ne faut pas chercher ailleurs la clef de ses exploits.

Une démonstration comme celle d'hier est un exploit que mérite d'être signalé.

Formulons un vœu de patriote en terminant.

Souhaitons que désormais les Canadiens de la ville, de St Sauveur, de Lévis, etc., s'unissent pour célébrer dignement une fête qui, après tout, doit avoir pour objet principal de consacrer l'union des Canadiens-français et n'en faire qu'une seule et même famille. Tous ensemble, les Canadiens-français, et la main dans la main !

ACTUALITES

Mgr Taché, évêque de St Boniface, est arrivé en cette ville ce matin par le *Montréal*, où il avait pris passage à Trois-Rivières.

L'honorable juge Fournier, de la Cour suprême, est en ville depuis hier et se rend à sa résidence de campagne à Berthier, comté de Montmagny, où il passera le temps des vacances.

Les bateaux de la compagnie du Richelieu commencent à nous amener des touristes en grand nombre. Sur ce point, on est un peu en retard sur les années passées, par suites des basses températures presque constantes du mois de juin.

Hier soir, le Montréal était chargé de voyageurs ; toutes les cabines avaient été retenues dès le départ de Montréal.

La chambre des communes en Angleterre s'est ajournée au 6 juillet pour permettre aux nouveaux ministres de se faire réélire dans l'intervalle.

M. l'abbé Bruchési était à Rome au commencement de juin. Le 8, il a assisté à la messe de Léon XIII, et il a ensuite été présenté à Sa Sainteté.

M. Bruchési est attendu au Canada au commencement de septembre.

Nous regrettons vivement d'apprendre que notre ami, M. Napoléon Legendre, vient de perdre son père.

Les milices du gouvernement local sont tous à Montréal.

M. Dorval, chef de la brigade du feu, est mieux.

Ce n'est pas l'équipage du Napoléon III qui s'est mis en grève, hier, mais bien les ouvriers-menuisiers.

Ils ont été immédiatement remplacés.

Pour faire pièce à nos dénonciations des horreurs commises par les troupes du gouvernement au Nord-Ouest, le *Courier du Canada* proclame que cette campagne militaire a grandi le Canada.

"Le nom du Canada est certainement plus célèbre, disait hier soir l'organe de Sir Hector, plus glorieux aujourd'hui qu'il y a six mois. On s'occupe davantage de nous et on nous apprécie plus haut qu'avant les troubles. Nous avions donc raison, il y a quelques semaines, d'intituler un de nos articles : 'Triste cause, heureux effets.'"

C'est cela ! Quand à l'avenir nous reprocherons au gouvernement d'avoir provoqué cette guerre civile qui dure depuis bientôt trois mois, les orateurs et les écrivains conservateurs nous répondront que les conséquences de cette guerre ont été des plus heureuses pour le pays !

Le *Courier du Canada* publiait, hier, un article du *Pictorial World* de Londres qui se termine comme suit :

"Jusqu'ici la Reine et le gouvernement de la Reine ont dédaigné ces miliciens du Dominion qui ont donné aux autorités militaires impériales une leçon dans l'art de la guerre, leçon qu'elles devraient prendre à cœur pour le bien de l'Angleterre."

Ceci n'est pas exact.

Les miliciens du Dominion n'ont rien appris aux autorités militaires impériales. Ils n'ont fait que suivre le noble exemple des soldats anglais qui, après avoir réussi à éradiquer par le nombre cette petite poignée de héros qui revendiquaient nos droits en 1837, promènent partout la torche incendiaire, faisant disparaître jusqu'à la dernière trace du beau et grand village de St. Eustache.

La conduite étrange du gouvernement au sujet du procès de Riel arrache à l'*Evening Post*, journal conservateur, les remarques que voici :

"Nous publions dans une autre colonne le compte-rendu d'une assemblée préliminaire tenue hier, pour venir en aide aux défenseurs de Riel dans les procès qu'ils auront à adopter pour préparer sa cause.

Nous avions compris que le gouvernement ferait les frais de cette défense, et il devait les faire. Il tient pour ainsi dire Riel au secret, en empêchant même de voir sa femme et ses enfants. Le procès qui va avoir lieu est un procès politique, en ce sens que la culpabilité des accusés peut être atténuée par les circonstances qui ont précédé la prise d'armes des métis. S'il est vrai qu'ils étaient menacés d'expulsion par les requins de la haute spéculation, et d'écrasement par la police montée, il faudra en tenir compte, non pour justifier l'insurrection, mais pour mitiger le châtiment.

Il y a beaucoup d'obscurité dans cette affaire de l'ouest."

Nous lisons dans le *Quotidien* d'hier soir :

"Le *Witness* annonce que la session a déjà été très longue et que les résolutions soumises par le gouvernement ne rencontrant pas les vues des députés de la Nouvelle-Écosse et de la province de Québec, le gouvernement retirera ces résolutions.

"Les députés des deux provinces mentionnées sont tous favorables au tracé de M. Light et ne veulent pas de la ligne proposée par M. Pope.

Le très révérend M. T. E. Hamel, recteur de l'Université-Laval, est arrivé de Montréal hier matin.

Parlant du nouveau cabinet anglais, le correspondant du *Star* dit :

"Il est difficile de prendre le nouveau cabinet au sérieux, on en fait des gorges chaudes. Churchill secrétaire pour l'Inde ; le duc de Richmond, un grand propriétaire foncier, président de la chambre de commerce ; l'honorable M. Smith, riche agent de journaux, ministre de la guerre ; lord G. Hamilton qui n'a jamais vu un bateau de guerre, premier lord de l'amirauté ; lord J. Manners qui avait si mal dirigé les postes sous Beaconsfield, refait maître des postes ; sir W. Hart Dyke, une nullité, secrétaire pour l'Irlande ; toutes ces nominations ne seraient que drôles si les titulaires n'étaient pas préparés à tout subir pour garder le pouvoir."

Le *Canadien* nie que la compagnie du chemin de fer du Nord doive des arriérés au gouvernement local.

Le *Canadien* dit que le Grand-Tronc est prêt à vendre le chemin de fer du nord au Pacifique ou au gouvernement.

Le ballon qui a été en partie détruit, mercredi, avait coûté \$2,600.

Il avait 40 pieds de circonférence et était fait de la soie la plus riche.

Lundi dernier, en publiant le vote pris à la chambre des Communes sur l'amendement de M. Charlton aux résolutions du Pacifique, nous avons omis par inadvertance une dizaine de noms dans la liste des votants de l'opposition : ceux de MM. Davis, Fairbank, Fisher, Fleming, Forbes, Geoffrion, Gillmer, Guay, Harley et Holton.

Nous réparons aujourd'hui cette erreur.

Les fêtes du 25^e anniversaire au séminaire de Trois-Rivières ont été magnifiques. Mgr Lafleche, Mgr Taché, une foule de prêtres distingués, les principaux citoyens de Trois-Rivières et au moins 450 anciens élèves y ont pris part.

Nous sommes forcés de remettre les détails à demain.

ITINERAIRE

de la visite pastorale de Mgr Racine, évêque de Chicoutimi :

Ste Agnès.....	juin 21 22 23
St Hilariion.....	" 23 24 25
St Urbain.....	" 25 26 27
Baie St Paul.....	" 27 28 29
St Placide.....	" 29 30
Petite Rivière.....	" 30 1 juil.
Isle aux Coudres.....	juil. 2 3 4
Eboulements.....	" 4 5 6
St Irénée.....	" 6 7
Malbaie.....	" 7 8 9
St Fidèle.....	" 9 10
St Siméon.....	" 10 11

LA ST JEAN-BAPTISTE A MONTMAGNY

A Montmagny, la population a patriotiquement fêté le 24 juin. Tous ceux qui étaient présents en sont revenus enchantés ; le succès a même dépassé l'attente.

Il y eut messe solennelle, avec sermon magnifique par M. l'abbé Louis Piquet, eue. La quête faite par M. A. Bélanger, avec Mme C. E. Mercier ; M. Louis Dupuis et Mme A. J. Bender ; A. Talbot, avec Mlle M. L. Dufresne ; J. C. Lillois et Mlle E. Bernatchez. La procession, interminable, défila entre deux haies pressées de spectateurs où figuraient pour le moins une couple de mille étrangers. Les deux corps de musique de Fraserville et de Montmagny égayaient la marche. Les sociétés de St Michel et de Fraserville figuraient dans cette belle parade en corps, avec bannière ; mentionnons aussi le club de crosse de Fraserville en grand costume et avec bannière.

Tout s'est passé paisiblement.

Décoration superbe des rues, surtout dans le quartier-ouest, qui est en majeure partie celui de la classe ouvrière.

La procession a superbement marché sous la direction de M. P. A. Choquette, commissaire-ordonnateur, et de son assistant M. Fortunat Bernier.

Le char des pompiers, avec M. A. Rousseau pour chef, était bien réussi, de même que celui du petit St Jean Baptiste, personnifié par le jeune Albert Fiset, un joli enfant dont le père avait lui-même vu à la décoration du char, traîné par deux chevaux blancs.

Il y eut discours par le fondateur de la société, M. James Oliva ; M. J. B. Pouliot, président de la société de Fraserville ; M. C. Caron, président à l'Islet ; pour St Michel, le président était représenté par M. F. A. Mercier. Le Dr Hudon, maire de Fraserville ; M. N. Bernatchez, M. P. P. ; MM. P. A. Choquette, A. J. Bender ont aussi porté la parole, ainsi qu'un Canadien résidant aux Etats-Unis depuis trente ans et qui parle très bien, M. Jos Lévesque.

Dans l'après-midi, les habiles joueurs de Crosse de Fraserville firent une très belle partie.

La musique de Fraserville, qui joue très bien, n'a presque pas cessé de se faire entendre du matin au soir, de même que celle de Montmagny, aussi très harmonieuse. Dans l'après-midi, la première donna une aubade chez le président M. James Oliva et chez MM. P. A. Choquette, A. E. Michon et autres. L'illumination à la veille, bien qu'incomplète, était encore très belle à voir. Malheureusement, le feu d'artifice, qui avait coûté un prix assez élevé, a été à peu près manqué. Les musiques stationnaient chez M. le Dr Blouin, qui avait richement décoré et illuminé à profusion son parterre ; il avait invité tous

les dignitaires des sociétés, le club de Crosse et les principales familles de Montmagny.

Dans le même temps, il y avait ailleurs une soirée dramatique qui a eu un vif succès sous tous les rapports. Les amateurs se sont surpassés.

Au Palais

R. PICHE, Appelant.

et

La corporation de Québec, Intimée

L'appelant, citoyen de Montréal, fut arrêté par un agent de police, dans la cité de Québec, sur l'accusation d'y faire des actes de commerce de passage (*transient trader*) sans avoir au préalable pris une licence pour cette fin.

Il fut logé à une station de police en attendant la prochaine séance de la cour du Recorder.

En attendant son procès, il pouvait obtenir son clargissement en donnant un cautionnement, ou en prenant la licence requise.

Au lieu de donner un cautionnement, il prit une licence et fut libéré. En considération de l'obtention de cette licence, il ne subit pas son procès devant la cour de recorder et ne demanda pas à le subir.

De suite, après sa mise en liberté, il intenta contre la corporation de Québec une action en dommages au montant de \$5,000, pour fausse arrestation et remboursement des \$60 payés pour le coût de sa licence, alléguant qu'il n'avait fait aucun acte pour lequel il pût être astreint à prendre telle licence et que l'agent de police étant un employé de la corporation, cette dernière était responsable des dommages résultant de cette arrestation.

La corporation plaida que cette arrestation avait été faite légalement, pour cause probable, et sans malice ; et ajoutant que d'après la loi organisant la force policière de Québec, elle n'avait pas de contrôle sur les actes des agents de police, et ne pouvait être responsable de ces actes.

Après preuve, la Cour Supérieure condamna la Corporation à payer \$150.00 de dommages à M. Piche.

Appel de ce jugement ayant été interjeté à la Cour du Banc de la Reine, cette cour renversa le jugement de première instance, et renvoya l'action avec dépens. (M. le juge Ramsay *dissentiens*.)

M. Piché appela à la cour suprême du jugement de la cour du Banc de la Reine. Le 22 courant, la cour Suprême a confirmé le jugement de la cour du Banc de la Reine, et renvoyé l'appel avec dépens.

MM. Maclaren, Leet, Smith et Rogers pour l'appelant, J. Doutré, C. R. conseil.

L. G. Baillargé, C. R. pour la corporation ; MM. Pelletier et Chouinard, conseils.

Dme J. B. RENAUD, Appelante.

et

La corporation de Québec, Intimée.

Par son action, feu M. Renaud réclamait un fort montant de dommages qu'il prétendait avoir été causés à ses propriétés situées rue Prince-Edouard, à Québec, à raison de la construction et de la mise en opération du chemin de fer alors appelé "chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa & Occidental," alléguant que la corporation avait illégalement permis la construction de ce chemin dans la dite rue.

A l'argument, la Corporation plaida, entre autres moyens, que ce chemin avait été construit et était exploité par le gouvernement de Québec, en vertu d'un statut de la législature de Québec : que le gouvernement ayant acquis la propriété de ce chemin, avait, par le dit statut, décrété qu'il le construirait dans la cité de Québec, aux endroits à être choisis par le lieutenant-gouverneur en conseil, et que lui, le gouvernement, indemniserait les propriétaires riverains qui souffriraient par la construction et la mise en opération du chemin. La Corporation alléguait aussi que ses pouvoirs sont subordonnés à ceux de la législature et qu'elle n'avait pas le droit ni le moyen d'empêcher le gouvernement de faire un chemin dont la construction avait été autorisée par la législature.

La cour Supérieure condamna la corporation à payer à M. Renaud un montant de dommages excédant \$6,000.

La corporation ayant appelé de ce jugement à la cour du Banc de la Reine, cette dernière cour renversa le jugement de première instance, et renvoya l'action avec dépens, pour la raison principale que la corporation ne devait pas être tenue responsable d'un acte qu'elle ne pouvait empêcher. (M. le juge Ramsay *dissentiente*.)

Appel fut interjeté à la cour Suprême du jugement de la cour du Banc de la Reine, et le jugement de cette dernière a été confirmé par la cour Suprême, le 22 du courant, et l'appel renvoyé avec dépens.

MM. Larue, Angers et Casgrain, Proc. de l'Appelante, Geo. Irvine, C. R., conseil.

L. G. Baillargé, C. R. pour la Corporation.

MM. Pelletier et Chouinard, conseils.

LE SECRETAIRE DE RIEL

Voici le testament du secrétaire de Riel, M. Philippe Garnot. Ce n'est pas un Métis, comme on le croyait, mais bien un canadien-français. Il est le fils de M. O. Garnot, avocat de Winnipeg, qui était lui-même secrétaire de Riel en 1870.

Philippe Garnot a fait son cours d'étude commerciale au collège Bourget, à Montréal. Il avait du talent et était d'un caractère original et aventureux.

Il s'est lancé dans l'insurrection du Nord-Ouest et Riel l'a nommé son secrétaire. Il a fait son testament au commencement de la révolte et il l'a envoyé à sa sœur : Le voici :

"Je soussigné Philippe Garnot, clerc du conseil du gouvernement provisoire de la Saskatchewan, étant sain d'esprit et de corps, mais me voyant à la veille de faire face à un ennemi qui vient ici afin de nous ôter nos droits, ai fait mon testament de la manière suivante :

"Je lègue à dame veuve E. N. Fournier, de Montréal, la terre à laquelle j'ai droit, pour son usage et bénéfice, ou pour ses héritiers pour toujours et j'inclus la lettre du gouvernement qui donne la description de cette terre.

"J'aimerais cependant, si elle le juge à propos, qu'elle s'y établisse, ou y fasse établir un de ses enfants. Je lui lègue 2 chevaux que j'ai et qui pourront être identifiés ici ; et de plus tout mon mobilier qui se trouve dans une maison de la ville de Batoche. De plus une créance de \$49 et une autre de \$38 que me doivent MM. X. et Z. Je lègue de plus à dame E. N. Fournier deux droits d'enfants mineurs (suivent les noms) pour lesquels droits j'ai déjà payé les sommes respectives de 5 à 600 dollars.

"N'ayant pas le temps de faire l'inventaire de mes biens, car je crois que la bataille va commencer, je lui lègue encore tout ce qui m'appartient et lui demande de recevoir cela comme un faible témoignage de ma reconnaissance."

Signé à St Antoine le 8^{ème} jour de mai, dans l'année de Notre Seigneur 1885.

PH. GARNOT.
Témoin :
NAPOLEON GAREAU.

M. Garnot recommande ensuite à madame Fournier un des fils de cette dernière, auquel il s'intéresse particulièrement et qu'il affectionne beaucoup et fait ses adieux à la famille.

ANNONCES NOUVELLES

A vendre—Cyrille Tessier.
La compagnie Maritime et Industrielle de Lévis.
Bazar à Fraserville—F. X. L. Blais, Ptre.
Excursion à Boston.
Avis public—Gingras, Langlois & Cie.
Loterie nationale—S. E. Lefebvre.
Avis—Adolphe Gagnon.
Vient de paraître.
A vendre—Magloire Baillargeon.
Analys de la célèbre bière et porter Labatt—N. Y. Montreuil.

NOUVELLES LOCALES

AUJOURD'HUI 26 JUIN : SS. Jean et Paul.
—Lever du soleil à 3 h. 58, coucher à 7 h. 38.
Pleine lune demain matin à 6 heures 18 m.
Quarante-Heures demain à Broughton.
Temps : variable et tiède, bonne brise de S. O.—Thermomètre : 75 °.

AU SEMINAIRE

Nous apprenons avec plaisir que le fils de l'hon. Ed. Rémillard, C. L., vient de remporter la médaille du Pape S. S. Léon XIII au plus méritant des deux années de philosophie. C'est M. Gustave Rémillard, élève de philosophie junior, qui a obtenu cette honorable primeur.

* FETE DE NUIT A L'ILE

Hier soir, le Bout de l'Île était en feu. La veille, on n'avait pu compléter le feu d'artifice par suite du mauvais temps. Cette fois, c'est la jeunesse canadienne-française en villégiature à l'Île, ayant à sa tête un vaillant petit capitaine dans la personne de Master Joseph Loranger, fils de l'hon. T. J. J. Loranger, qui, avec l'ardent concours de leurs camarades anglais, ont fait les frais de cette charmante fête de nuit. Feux de

bengale de toutes teintes, chandelles romaines à multiples effets, tout y était ; jusqu'au traditionnel pétard qui ajoutait son inoffensif fracas à la bruyante gaieté de tous, jeunes comme vieux. Le foyer de l'illumination était la belle pelouse de l'hôtel Lizotte. La fête a duré jusqu'à minuit. Le jeune M. Loranger mérite nos félicitations pour le succès qu'il a obtenu dans ses débuts pyrotechniques.

INCENDIE

Mardi soir, il y a eu un commencement d'incendie chez M. Gaspard Germain, rue St Valier.

Une lampe venait de faire explosion dans sa chambre à coucher et le feu s'était communiqué aux tapis.

Madame Germain, gardant tout son sang-froid, s'empara de la lampe et la jeta dans dans la rue.

On réussit ensuite à éteindre le feu qui s'était communiqué aux tapis et aux boisures de la chambre.

ACCIDENT

Le docteur Brochu a été appelé, dimanche soir, auprès de madame Descroiselles, demeurant à Hedleyville, et femme d'un soldat appartenant à la batterie de Campagne.

Madame Descroiselles a eu une attaque de nerfs de plus sérieuses, en apprenant que son mari avait été victime d'un accident qui devait lui coûter la vie.

M. Roy, capitaine de la compagnie à laquelle appartient Descroiselles, assure qu'il ne lui est arrivé aucun accident.

TEMPERATURE

Walter H. Smith, de Montréal, publié l'almanac de Vennor et dit que la phase de temps frais va être suivie d'une période de chaleur, accompagnée de troubles électriques dans l'atmosphère en Canada, et d'ouragans aux Etats-Unis.

Il ajoute que juin se terminera et juillet commencera dans une phase de temps frais.

AU BAZAR

Etat de la votation hier soir en faveur du parti le plus populaire :
Libéral.....1019
Conservateur..... 995

LE CIRQUE BARNUM

Ce cirque, le plus grand du monde entier, sera à Québec le 31 août et le 1^{er} septembre.

NOUVELLES DE LA MALBAIE

M. W. H. Kerr, C. R., de Montréal, est arrivé à sa résidence d'été, à la Pointe au Pic, mardi.

—M. et Mme D. Ford, de Montréal, sont à l'hôtel DuBerger.

—M. E. B. Spaulding et sa famille, de Québec ; madame Robert Cowan et sa famille, Mlle Lawder, madame Norton et sa famille, de Montréal, sont arrivés à la Pointe au Pic.

—M. le Dr Johnson et sa famille, de Montréal, sont arrivés au Cap à l'Aigle mercredi.

QUEBEC-CENTRAL

Nous annonçons dans une autre colonne les nouveaux arrangements d'été de cette importante ligne. A partir de lundi prochain inclusivement, des wagons-palais-doctrois combinés feront le service entre Québec et Springhill sans transbordement. Le Québec-Central est aujourd'hui la ligne la plus rapide et la directe entre ces deux points. Les passages prenant à Québec le rapide de 2 h. 15 arriveront à New-York le lendemain matin à 11 h. 45.

LA NOYADE DU RAPIDE DES QUINZE

On a reçu à Ottawa des détails au sujet des sept hommes qui se sont noyés dans les rapides des Quinze, il y a deux semaines. Voici leurs noms : Robt Martin, un du nom de Somerville, Burns, Kealy, Côté et un autre individu dont le nom est inconnu. Comme on l'a déjà annoncé, leur embarcation a été entraînée par le courant. La chaloupe a été mise en pièces. Les corps des victimes n'ont pas encore été retrouvés.

ENQUETE DU CORONER

M. le coroner Belleau a tenu une enquête hier matin sur le cadavre de M. Kirouac et un verdict de trouvé noyé a été rendu. Après l'enquête un libéra a été chanté à l'église St Roch et le cadavre a été inhumé au cimetière St Charles.

CHAPITRE D'ACCIDENTS

Mercredi matin, vers 5.30 heures, le bateau-passeur le *South*, capt. Barras, a été le théâtre d'un bien pénible accident, au quai Finlay. Un jeune homme de 22 ans et célibataire, Hector Lafamme, qui fait partie de l'équipage du vapeur, s'est fait broyer une jambe dans les machines qu'il était alors en train de huiler ; l'ingénieur, n'étant pas averti qu'il fût là et ayant reçu le signal, avait mis les machines en mouvement. Le malheureux fut ensuite précipité par le choc dans la cale.

Chose extraordinaire, il ne perdit pas connaissance et appela au secours. Ses cris désespérés furent entendus et on accourut le relever. Une fois à Lévis, il fut transporté chez ses parents, dont il est le seul soutien, et reçut les soins des docteurs Lafleur et Lacerte, qui sont d'opinion qu'il faudra faire l'amputation de la jambe.

—Un autre accident terrible est arrivé près de la gare de l'Intercolonial à Lévis, dans la journée de mercredi. Un chauffeur du Québec-Central nommé Rousseau et âgé d'une trentaine d'années s'est fait prendre une entre locomotive et une palissade et a été pour ainsi dire broyé. Ce malheureux, qui est célibataire, demeure à Sherbrooke. Il est dans un bien triste état.

—Enfin un troisième accident est arrivé mercredi au bassin de carénage, à St-Joseph de Lévis. Un ouvrier nommé Wm Joyce a été ébouillanté.

VACANCES

La distribution de prix au couvent de Jésus-Marie à St-Joseph de Lévis a lieu aujourd'hui.

ECHAPPEE DE L'ASILE

Une jeune femme de 18 ans, venant de Gaspé, s'est échappée hier de l'asile de Beauport.

LE SAUMON

Comment se fait-il donc que l'on nous fait payer le saumon quinze centins la livre, lorsqu'il se vend en bas huit centins seulement la livre ?

DEMANDEZ les savons médicaux du Dr Perrault qui guérissent toutes les maladies de la peau.

En vente à la pharmacie du Dr Mackay, 42 rue de la Fabrique.

JEUNES GENS LISEZ CEÇI

La *Voltaic Belt Co.*, de Marshall, Michigan, offre d'envoyer à l'essai pour 30 jours leurs célèbres ceintures électriques à toutes personnes jeunes ou vieilles, souffrant de délabrement nerveux, perte de vitalité et de force et aussi de rhumatisme, névralgie, paralysie et autres maladies. On garantit le rétablissement complet de la santé, la vigueur et la force. Il n'y a donc pas de risque puisqu'on accorde 30 jours d'essai. Écrivez leur de suite, et on vous enverra gratis un catalogue illustré.

DECES

A Roxton-Pond, comté de Shefford, François-Xavier Legendre, à l'âge de soixante-quinze ans.

Annonces Nouvelles

A VENDRE

Cette belle propriété, la résidence de John Burroughs, écr., située à Ste Foye, spacieuse, commodité, comprenant deux safes, poêles russes et toutes les commodités modernes, avec jardin, écuries, grand hangar, etc., etc. S'adresser à
CYRILLE TESSIER, écr., N. P.
26 juin 1m 3fps

LA COMPAGNIE MARITIME et INDUSTRIELLE DE LEVIS

mettra deux bateaux sur la ligne de l'île d'Orléans l'après-midi de dimanche et lundi, si le temps est beau.

Le vapeur *Vega* fera le tour de l'île d'Orléans mardi, laissant le quai Champlain à 1 heure P. M.

26 juin 2f

BAZAR A FRASERVILLE

Rivière-du-Loup

LE 15 JUILLET

Un appel chaleureux est fait au public de favoriser ce bazar, que Sa Grâce Mgr l'Archevêque de Québec a bien voulu autoriser, et dont le profit est pour venir en aide à la construction d'un hôpital dans cette localité. Les personnes charitables qui désireront contribuer à cette bonne œuvre sont respectueusement priées de présenter leur offrande aux dames organisatrices ou au soussigné.
Mme Vve Dr Hudon, présidente ;
Mme J. B. Pouliot, vice-présidente ;
Mmes Horace Hudon, F. X. St-Hilaire, Louis Levasseur, D. Blondeau, J. Murphy, Elz. Pouliot, Damase Caron, Louis Dugal, Nar. Pelletier, Th. Lebel.
Table de rafraîchissements : — Mme Vve Dr Hudon, M. Fraser, B. Dionne, Joseph Desautels.
(Signé)
F. X. L. BLAIS, Ptre, Curé.

26 juin 1m

AVIS PUBLIC

Nous mettons le public en garde contre certaines personnes qui offrent en vente des eaux inconnues et falsifiées comme étant de l'Eau Minérale de St-Léon. Cette eau célèbre est reconnue pour posséder dans certains cas des vertus curatives que ne possède aucune autre eau minérale.

Nous avertissons en même temps les personnes qui vendent ainsi de la prétendue Eau Minérale de St-Léon qui n'est pas authentique, que nous allons prendre contre elles des procédures légales.

GINGRAS, LANGLOIS & CIE.

Agents pour le Canada.

Grande Attraction!

Vers le 15 avril prochain nous transporterons le siège de nos affaires dans nos nouvelles bâtisses, coin des rues St-Jean et St-Stanislas, Haute-Ville, qui subissent actuellement des améliorations considérables. Afin d'effectuer une grande diminution de notre assortiment de PIANOS, HARMONIUMS, etc., etc., et ne pas exposer nos instruments à subir des dommages dans le déménagement, nous ferons d'ici au 15 avril les réductions suivantes qui sont sans précédent :

Grands Pianos Carres
de 7½ octaves, bois de rose richement finis, charpente en fer, etc., etc.
PRIX REGULIER 450.00 VENDUS POUR 250.00

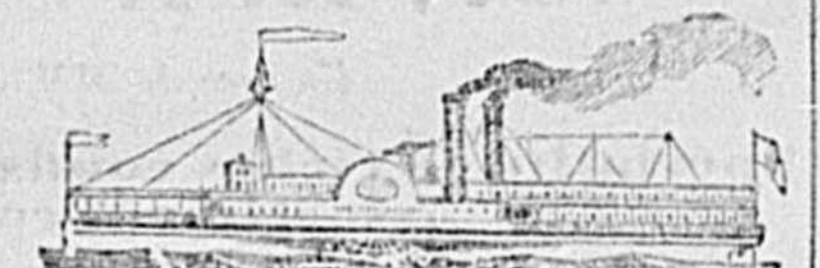
Pianos Droits
Richement finis, charpente en fer, 3 cordes etc., etc., etc.
PRIX REGULIER 450.00 VENDUS POUR 250.00

Harmoniums
Pour maisons, de 120.00, vendus pour 65.00
Orgues Harmoniums pour églises, très puissants, de 400.00 vendus pour 200.00.
Pianos et Harmoniums de seconde main accessibles pour toutes les bourses.

Musique en Feuilles
Morceaux de 25c. vendus pour 12½. La 4ème réduction est faite sur tous les morceaux de différents prix.

Machines à Coudre
De différentes marques de 50.00 vendues pour 30.00 et garanties pour 5 ans. Superbes machines à coudre de seconde main vendues pour dix piastres et plus.

Machines à Tricoter
Aussi à prix spécialement réduits.
Bernard & Allaire,
ÉDITEURS DE MUSIQUE,
No 6 rue La Fabrique, Québec.



Compagnie de navigation à vapeur du St-Laurent

Le steamer "St. Lawrence"

(Capt. Barras)
partira du quai St-André tous les Mardis et Vendredis, à 7 h. 30 du matin, pour Chi-contin et la Baie des Ha! Ha! et touchera, aller et retour, à la Baie St-Paul, à l'île aux Coudres, aux Éboulements, à la Malbaie, à la Rivière du Loup, à Tadoussac et à l'Anse St-Jean.

Pour plus amples détails, s'adresser au bureau de la compagnie, quai St-André.
A. GABOURY,
Secrétaire.

22 avril

Poêles à l'Huile ! Poêles à l'Huile !

Les Favoris Populaires

LE FLORENCE, avec compartiments à cuisine pour les fers.
FAIRY QUEEN, avec compartiment à cuisine.
SUMMER QUEEN, avec compartiment à cuisine.
GEM, avec compartiment à cuisine.
POELES A LAMPES.
RECHAUDS pour fers à repasser, s'adaptant à toutes les lampes.
N'achetez pas avant d'avoir vu l'assortiment du

CI D'HUILE AUSTRALE

Huile... et Canadienne livrée dans toutes les par... de la ville.

JNO. F. HOSSACK,
56, rue la Fabrique.

UNE AUTRE PREUVE

de l'efficacité de l'Eau Minérale des célèbres sources de St-Léon

CERTIFICAT

MM. GINGRAS, LANGLOIS & CIE,
Depuis nombre d'années, je souffrais de la terrible maladie de la Dyspepsie à un tel point que je ne pouvais manger de viande depuis près de deux ans.

Ayant lu les différentes guérisons obtenues par l'usage de l'Eau Minérale St-Léon, j'ai commencé à en boire suivant la manière prescrite dans vos annonces, j'en fais usage depuis un mois, et maintenant je puis manger de la viande, j'ai bon appétit et je deviens plus fort de jour en jour.

Je me fais donc un devoir de recommander cette eau merveilleuse à tous ceux qui souffrent de la même maladie.

Je suis avec reconnaissance,
Votre très honoré,

LEVY RECIO,

Agent général d'impressions,
61, rue Grant, St-Roch.

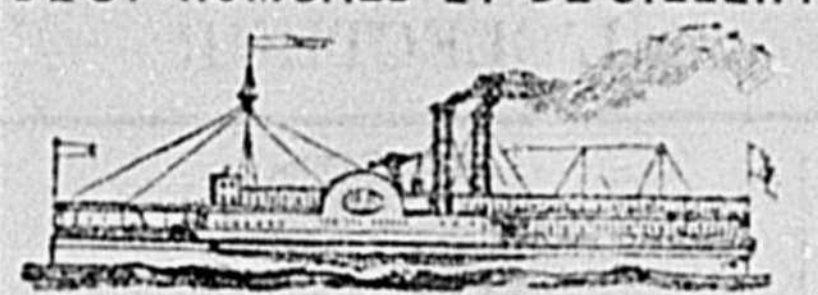
Cette eau doit être prise à jeun pour la constipation ou purgation et après les repas pour la Dyspepsie ou indigestion.

Un approvisionnement frais reçu aujourd'hui.

GINGRAS, LANGLOIS & CIE,
No 3, Port Dauphin.

20 juin 1m

TRAVERSE DE ST-ROMUALD ET DE SILLERY



VAPEUR "LEVIS"

Capitaine Desrochers
Le 15 LUNDI le 11 MAI, jusqu'à nouvel ordre (le temps et les circonstances le permettant) le trajet se fera comme suit :

De Québec. De St-Romuald.
6 00 a.m. 5 15 a.m.
9 00 a.m. 8 00 a.m.
11 30 a.m. 10 00 a.m.
2 00 p.m. 1 00 p.m.
4 30 p.m. 3 00 p.m.
6 15 p.m. 5 30 p.m.

DIMANCHE
De Québec. De St-Romuald.
1 30 p.m. 2 00 p.m.
3 00 p.m. 5 30 p.m.
6 06

Magasin général DE GROS

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un magasin général de gros près de la Banque de Québec, à la Basse-Ville, où il tient constamment un stock considérable d'épicerie de toutes sortes, de provisions, de quincaillerie, peintures et huiles de toutes sortes, de ferronneries, de produits de pharmacie : en un mot, de toutes marchandises en dehors des marchandises sèches.

Le tout acheté des manufacturiers et des premiers fournisseurs, ce qui lui permet de vendre à grande réduction, aux conditions les plus avantageuses.

JOSEPH PARENT,
17, rue St-Jacques,
Basse-Ville, Québec.

2 a 1m

Traverse de l'île d'Orléans



LE VAPEUR ORLEANS

Capt. Bolduc

A partir de lundi, le ment, fera ses voyages c nouveau avis (le temps et les circonstances le permettant) :

LAISSERA"
L'ILE. QUEBEC
5 15 a.m. 6 15 a.m.
8 00 a.m. 9 15 a.m.
10 00 a.m. 11 30 a.m.
1 30 p.m. 2 30 p.m.
3 30 p.m. 4 45 p.m.
5 45 p.m. 6 45 p.m.

LE DIMANCHE

11 30 a.m. 1 00 p.m.
1 45 p.m. 2 30 p.m.
3 15 p.m. 4 00 p.m.
5 00 p.m. 6 00 p.m.
7 00 p.m.

Touchera à St-Joseph en allant et venant. Les jours de fête, un voyage se fera de l'île à Québec à 8 h. du matin.

AVIS

Dans l'affaire de DUNCAN PAGE

du Petit Métis, Insolvable.

Le failli nous a fait cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers ; toutes personnes ayant des réclamations contre cette succession sont requises de les produire sous le plus court délai possible.

N. RIOUX,
JOS. AMYOT,
Cessionnaires syndica.

N. Rioux, 92 rue St-Paul.
J. Amyot, 38 rue St-Pierre.
3 juin

QUEBEC-CENTRAL

ARRANGEMENT D'ETE

A partir de LUNDI, le 29 JUIN 1885, les convois circuleront comme suit :

	Malles.	Mixe.	Fret.
Départ de Sherbrooke pour Junction Beauce, Lévis et Québec.....	A. M.	A. M.	A. M.
Arrivée à Jct. Beauce.	7.45	7.00	
Arrivée à Lévis.....	P. M.	P. M.	
Arrivée à Jct. Beauce.	11.50	4.00	
Arrivée à Lévis.....	2.10		
Arrivée à Jct. Beauce.	2.30		
Départ de Québec pour Jct. Beauce, Sherbrooke et différents endroits de la Nouvelle Angleterre.....	1.45		
Départ de Lévis.....	2.15		
Arrivée à Jct. Beauce.	4.15	A. M.	
Départ Jct. de Beauce.	4.15	6.40	
Arrivée à Sherbrooke.	8.15	P. M.	
Départ de Lévis pour St-Joseph.....	3.00	3.00	
Arrivée à St-Joseph.	7.10		
Départ de St-Joseph pour Lévis.....	6.00		
Arrivée à Lévis.....	10.00		

Le départ des trains se fait aux heures du "Eastern Standard."

Un quart d'heure est alloué pour le gouter à la Junction de la Beauce.

Il y a RACCORDEMENT certain à Sherbrooke avec les convois du Passumpsic et Grand-Tronc pour aller à Boston, New-York, Portland et toutes les villes de la Nouvelle-Angleterre. A St-Henri il y a raccordeement avec l'Intercolonial pour se rendre à la Rivière-du-Loup, Cacouna et tous les endroits des provinces-Maritimes. A Québec il y a raccordeement avec le chemin de fer du Nord pour St-Léon et tous les endroits au-dessus de Québec.

Bureau général pour les billets vis-à-vis l'Hotel St-Louis.

JAS. R. WOODWARD,
Gérant-général



La compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

ENTRE QUEBEC et MONTREAL

Cette magnifique ligne est composée des steamers de première classe suivants, savoir :

QUEBEC et MONTREAL

Le QUEBEC, Capt. Nelson, partira du quai Napoléon tous les Mardis, Jendis et Samedis, à 5 heures P. M.

Le MONTREAL, Capt. Roy, partira du quai Napoléon tous les Lundis, Mercredis et Vendredis à 5 heures P. M.

Arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et oriel et arrivant à Montréal de bonne heure le matin.

Entre Montréal et Toronto

— LES STEAMERS —
CORSIKAN, PASSPORT, ALGERIAN et CORINTHIAN.

Un de ces steamers quittera TOUS LES JOURS excepté le Dimanche, le Bassin du Canal, à 9 heures du matin, et Lachine à l'arrivée du train qui part de la gare Bonaventure à Midi pour

TORONTO

et les ports intermédiaires, opérant un raccordeement direct à Prescott et Brockville, et avec les chemins de fer venant d'Ottawa, etc.

A TORONTO

avec les chemins de fer qui conduisent dans l'Ouest.

On peut se procurer des billets de passage et des cabines chez R. M. Stockli, à-vis l'Hotel St-Louis et au bureau de la compagnie, quai Napoléon.

A. DESFORGES,
Agent.

2 a 1m

Excursion a Boston

UNE GRANDE EXCURSION pour Sherbrooke, New Port, Memphremagog, Portland et Boston aura lieu le

2 JUILLET PROCHAIN

Les billets d'excursion seront bons pour les 29 et 30 JUIN par train régulier du Québec Central, ou le 2 juillet à 9 heures a.m. par train spécial, ainsi que par le Grand-Tronc, à 11 heures a.m. le même jour.

Retour le ou avant le ONZE JUILLET.

Les excursionnistes qui demeurent le long de la ligne Intercolonial, de Cacouna à Lévis, paieront pour aller et retour le prix d'un seul billet, pourvu qu'ils achètent leurs billets d'avance pour le montrer aux agents des stations respectives.

On pourra se procurer des billets à Québec chez J. R. Michaud, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, J. H. E. Plamondon, rue St-Joseph, St-Roch, A. O. Raymond, rue de la Fabrique, F. Béland, tabacconiste, rue St-Jean, et chez T. D. Chipman, agent du G. T. R., rue St-Louis. A Lévis, chez A. E. Demers, au dépôt de l'Intercolonial.

Voici la liste des prix de Lévis, aller et retour :

Lévis à Sherbrooke..... \$2 50

" au lac Memphremagog 3 75

" à St-Johnsbury..... 4 75

" à Portland..... 6 00

" à Boston via G. T. R. 9 00

" via Passumpsic 10 00

Les courses annuelles qui ont lieu le 30 juin et le 1er juillet à Sherbrooke sont une bonne occasion pour les excursionnistes qui se rendront soit à Sherbrooke ou à toutes autres places ci-haut mentionnées.

C'est la seule occasion de ce genre qui sera offerte cette année. Par conséquent, n'oubliez pas. A Boston pour le 4 juillet prochain.

25 juin 5f

MARCHANDISES

A BAS PRIX

Nous attirons une attention toute spéciale sur les lots de marchandises à bon marché suivants, achetés à une très grande réduction.

Couvre-pieds blancs \$1.75 à \$3.25.

Mouchoirs de fil ourlés pour Dames 75 cts à \$1.40 la douzaine.

Quelques lots d'Etouffes à Robe d'été à bon marché 12½ cts à 20 cts.

Collets de Fil et Mousseline brodés pour enfants.

Gants de Kid Français pour Dames, 55 cts, valant \$1.10.

Chapeaux de Paille, ronds et fermés 25 cts, 50 cts et 60 cts, de bon goût et qualité, à moins de la moitié de la valeur.

600 Verges de Tapis Tapisserie, à un tel bas prix que le public en est étonné.

GLOVER, FRY & CIE.

Chapeaux de Feutre

Exposition de toutes variétés et de toutes formes en feutre et en soie

Seuls agents à Québec pour les célèbres faiseurs LINCOLN, BENNETT & CO et CARRINGTON.

Notre intention est de ne pas être en reste de bon marché avec nos concurrents.

Visitez examiner notre marchandises et nos prix.

G. R. BENFLEW & CO.

5 avril 3m

Ligne Allan



Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des malles Canadiennes et des Etats-Unis.

CETTE LIGNE se compose des suivants steamers en fer de 1re classe

suivants, bâtis sur la Clyde, à double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassant les autres en force, rapides et confortables, renfermant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer et ont fait la plus courte traversée.

Vaisseau. Ton. Commandant.

NUMIDIAN.....6100 (en construction)

PARISIAN.....5400 Capt James Wylie

SARDINIAN.....4650 Lt Smith, R N R

POLYNESIAN.....4100 Capt J Ritchie

SARMATIAN.....3600 Capt J Graham

CIRASSIAN.....4000 Capt W Richardson

PERUVIAN.....4300 Capt R H Hughes

NOVA SCOTIAN.....3300 Capt Hugh Wylie

CASPIAN.....3200 Lt R Barrett, RNR

HANOVERIAN.....4000 Lt Thomson, RNR

CARTHAGENIAN.....4600 Capt A Macnicol

SIBERIAN.....4600 Capt R P Moore

NORWEGIAN.....3531 Capt J G Stephen

HIBERNIAN.....3434 Capt Barclay

AUSTRIAN.....2700 Capt J Ambury

NESTORIAN.....2700 Capt D J James

PRUSSIAN.....3600 Capt A McDougall

SCANDINAVIAN.....3000 Capt John Park

BUENOS AYREAN.....3800 Capt J Scott

COREAN.....4000 Capt C J Menzies

GRECIAN.....3600 Capt C E Galla

MANITOBIAN.....3150 Capt R Cartubers

CANADIAN.....2600 Capt John Kerr

PHENICIAN.....2500 Capt John Brown

WALDENIAN.....2600 Capt W Dalziel

LUCERNE.....2200 Capt W S Main

NEWFOUNDLAND.....1500 Capt J Mylius

ACADIAN.....1350 Capt F McGrath

La route océanique la plus courte entre l'Amérique et l'Europe, (cinq jours seulement d'un continent à l'autre.)

Prix de passage de Québec

Cabine.....\$60.00, \$70.00 et \$80.00 (selon le confort.)

Intermédiaire.....\$30.00

Entrepont.....A

13 juin 1m la ville qui voudroit avoir des intron
sur le prix de nos effets.